

SYNERGIE MONEGASQUE :
OBSERVATIONS CONCERNANT LE PROJET DE LOI SUR LE
HANDICAP.

Coup de cœur :

Synergie Monégasque ne peut que féliciter le gouvernement d'avoir rédigé un projet de loi relatif au handicap.

Le projet de loi tient compte des différents aspects du handicap.

Nous sommes heureux de voir que ce projet de loi n'a pas fait l'objet d'un « copier / coller » de la loi française. En effet, les spécificités monégasques ont su être prises en compte.

Il aurait été totalement impensable d'avoir, comme dans notre pays voisin, des quotas concernant les salariés ; cela ne réglant en rien le problème de l'embauche des travailleurs handicapés, les entreprises préférant s'acquitter de l'amende qui n'est en fait qu'une taxe déguisée. Le gouvernement monégasque a su sur ce sujet faire preuve de discernement en favorisant l'emploi non par des quotas mais par des aides.

Coup de gueule :

Concernant le bâti nouveau ou existant, il nous semblerait judicieux que soit mis en annexe du texte de loi, un cahier des charges reprenant les différentes normes qui seront à respecter.

Néanmoins, nous ne pouvons que déplorer le fait qu'il ait fallu autant de temps pour cela. En effet, combien de bâtiments construits et d'établissements ouverts ces dernières années ne répondent pas aux normes d'accessibilités ? Nous espérons que les dérogations prévues dans la loi, seront accordées avec parcimonie et de façon pragmatique.

Coup de cœur :

Nous soulignons que 2 membres de SYNERGIE MONEGASQUE ont créé un passeport associatif, spécialement étudié pour les handicapés de « l'AMAPEI » et pour les « SPECIAL OLYMPICS ».